



Envoyé en préfecture le 19/11/2024

Reçu en préfecture le 19/11/2024

Publié le 19 NOV. 2024

ID : 059-215903758-20241119-2024_GR_1056-AR

MARCHIENNES

Ville de toutes les passions

Décision du Maire par délégation du Conseil Municipal N°2024 - 48 - DECISION

Objet : Autorisation d'une vente au déballage du 22 novembre 2024 au 2 décembre 2024 au n°95 Route Nationale à MARCHIENNES (59870)

Le Maire de Marchiennes,

Vu la délibération n° 03 – 2024 du 05 mars 2024 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande d'autorisation présentée par Monsieur Rousseaux Olivier à Marchiennes le 14 novembre 2024

DÉCIDE

Article 1 : de signer la déclaration préalable d'une vente au déballage autorisant Monsieur Rousseaux Olivier à organiser une vente au déballage sur terrain privé au n°95 Route Nationale à Marchiennes (59870)

Article 2 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera remise au Sous-Préfet de Douai, au Commissariat de Police de Somain et au demandeur.

Fait à Marchiennes, le 15 novembre 2024

Le Maire,

Laurent MARTINEZ



Toute correspondance est à adresser à :

Monsieur le Maire - Hôtel de Ville - Place Gambetta - 59870 MARCHIENNES

Téléphone : 03-27-94-45-00 - Fax 03-27-94-45-18/01

secretariat@marchiennes.fr



MARCHIENNES

Ville de toutes les passions

Arrêté autorisant l'organisation d'une vente au déballage

Le Maire de Marchiennes,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2212-1 et suivants ;
- Vu le Code de commerce, notamment les articles L. 310-2 et R. 310-8 ;
- Vu le décret n° 2009-16 du 7 janvier 2009 relatif aux ventes au déballage et pris en application de l'article L. 310-2 du Code de commerce ;
- Vu l'arrêté ministériel du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage ;
- Vu la demande formulée par Monsieur Rousseaux Olivier afin d'organiser une vente au déballage du 22 novembre 2024 au 2 décembre 2024 au n° 95 Route Nationale 59870 MARCHIENNES,

Considérant que les ventes au déballage doivent faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du maire de la commune dont dépend le lieu de vente.

ARRETE

Article 1 : Monsieur Rousseaux Olivier est autorisé à organiser une vente au déballage du 22 novembre 2024 au 2 décembre 2024 sur terrain privé au n° 95 Route Nationale à Marchiennes (59870).

Article 2 : La vente au déballage aura lieu du 22 novembre 2024 et ne pourra s'étendre au-delà du 2 décembre 2024.

Article 3 : Monsieur Rousseaux Olivier s'engage à ce que les marchandises proposées à la vente soient des objets usagés.

Article 4 : Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée et dont ampliation sera remise au Sous-Préfet et à l'intéressé .

Fait à MARCHIENNES,
Le 15 novembre 2024

Le Maire,
Laurent MARTINEZ



